Tél. 04.98.11.84.40 N° R.C.S. : FREJUS 783 073 570 − Capital : 575.962 €



LE MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur, Chers sociétaires,

Le Conseil d'Administration s'est réuni en visioconférence le 12 novembre de 9 h à 17 h sous la présidence de Christiane BOUHABEN.

Vous trouverez ci-dessous les principales décisions prises lors de ce Conseil d'Administration.

Le marché de collecte des ordures ménagères.

La société qui assurait ce service avait été désignée en 2009 à la suite d'un appel d'offres. Le marché ayant ensuite été renouvelé à plusieurs reprises sans jamais être remis en concurrence, le Conseil d'Administration a considéré qu'il était nécessaire d'effectuer un nouvel appel d'offres.

Deux sociétaires, membres de la commission d'appel d'offres, ont procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les propositions des trois sociétés ayant répondu à notre cahier des charges et ont examiné les offres reçues.

Sur leur proposition, le Conseil d'Administration a attribué le marché, pour une durée de trois ans, à la société PIZZORNO dont l'offre était la plus intéressante.

L'économie annuelle réalisée est de 90 000 € par rapport au coût du marché précédent.

Le contrat d'assurance multirisques du Domaine.

Le Conseil d'Administration, constatant le refus de notre assureur de nous indemniser à la juste valeur des dégâts subis lors des inondations du 1^{er} décembre 2019, a décidé d'aller en justice pour faire valoir nos droits.

En conséquence, la résiliation de notre contrat de manière unilatérale par notre assureur étant prévisible, le Conseil d'Administration a jugé nécessaire d'anticiper et de résilier lui-même ce contrat, en recherchant en amont une autre compagnie, avec la collaboration du courtier qui accompagne le Domaine depuis plusieurs années.

Un contrat offrant des garanties un peu améliorées pour une prime légèrement inférieure a été passé avec la SMA.BTP.

Le Conseil d'Administration travaillera à l'élaboration d'un cahier des charges demandant de meilleures garanties et intégrant une proposition de « contrat de groupe » pour les sociétaires qui souhaiteraient en bénéficier. Une consultation sera effectuée pour aboutir à un nouveau contrat.

Le paiement des charges annuelles

Le Conseil d'Administration est conscient des efforts financiers demandés à chaque sociétaire pour financer les travaux nécessaires suite aux inondations du 1^{er} décembre 2019.

Il constate également la nécessité de disposer, chaque début d'année, de la trésorerie suffisante pour faire face aux charges fixes et aux engagements financiers.

En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé de proposer, <u>pour les sociétaires qui opteront pour le</u> <u>prélèvement, sans autre condition</u>, un paiement en 7 fois de leurs charges, un tiers en janvier et le solde prélevé les six mois suivants, l'intégralité des charges devant être réglée pour le 15 juillet.

L'externalisation de la comptabilité.

Il est apparu que nos services utilisaient des logiciels programmés pour le Domaine depuis de nombreuses années, ces logiciels nécessitant chaque nouvel exercice, le développement de mises à jour payantes, afin de se mettre en phase avec l'évolution des normes administratives.

Ces dépenses répétitives, ajoutées aux salaires et charges, augmentées des coûts de formation du personnel, ont conduit le Conseil d'Administration à étudier une solution de sous-traitance.

Après étude auprès de cinq prestataires, il a été constaté que cela représenterait une charge inférieure au coût d'un smic charges patronales incluses.

De plus cette solution offre des avantages significatifs : Présentation de nos comptes par un expertcomptable dûment habilité, utilisation de logiciels performants directement connectés aux administrations (logiciels dont nous ne supporterons plus la charge), suppression des coûts de formation comptable et gestion des salaires nécessaire à nos personnels, possibilité de conseils auprès du prestataire.

Compte tenu des avantages financiers de cette proposition, le Conseil d'Administration a décidé de soustraiter la comptabilité et la paie à dater du 1^{er} janvier 2021 à un cabinet d'une quinzaine de collaborateurs, et de ce fait, ne procédera pas aux remplacements de personnels qui auraient été nécessaires.

Chacun a hâte de voir la fin de cette année difficile et particulière.

La recherche scientifique permettra, espérons-le, à chacun, de profiter l'an prochain de notre magnifique Domaine dans les meilleures conditions possibles, sans contraintes sanitaires ni craintes pour sa santé.

Les administrateurs, bien que confinés comme vous tous, sont bien évidemment au travail pour préparer la prochaine saison afin qu'elle se déroule le mieux possible, pour le bonheur de tous.

Alain TOUCHARD

Cogérant chargé de l'Informatique et de la Communication

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 NOVEMBRE 2020

FINANCES:

- Budget 2020 : Au 14.10.2020, ce budget faisait ressortir un déficit de 90.000 € sur les recettes (cause confinement et COVID-19), lequel a été réduit à 70.000 € suite à des encaissements effectués dans le cadre des transferts de parts (grutages, frais de transferts, etc...)
- Tarifs 2021 : Le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le montant de la pénalité de base en cas d'infraction (30 € au lieu de 25 €) et d'ajouter des infractions passibles de pénalités. Le reste des tarifs reste inchangé.

PERSONNEL:

- Suite à une réunion avec le C.S.E. en date du 10.09.2020, un projet d'accord d'entreprise a été présenté et validé en Conseil d'Administration, puis transmis à chaque membre du personnel.
- Afin d'organiser au mieux les services, de nouveaux entretiens individuels auront lieu avec le personnel.

TRAVAUX:

- Un plan d'investissement prévisionnel sur 5 ans a été présenté au Conseil d'Administration qui l'a validé. Il sera néanmoins affiné par la suite.
- Le Conseil d'Administration a décidé de regrouper l'ensemble des accueils tennis et mini-golf/point infos en un seul lieu dans la même zone.
- Point sur le dossier Gonfaron : Certains travaux d'aménagement du Gonfaron ont commencé et nous restons dans l'attente de réception du rapport Faune et Flore lancé auprès de la société Hydratec.

SECURITE:

- Sécurité inondation Gonfaron et Belvédère : le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :
 - De chiffrer l'automatisation des grilles anti sangliers ;
 - De mettre en place une intervention humaine pour contrôler, en cas d'alerte l'ouverture des grilles et s'assurer en même temps de l'absence d'embâcles pouvant les obstruer ;
 - De consigner sur un registre les vérifications visuelles hebdomadaires de toutes les grilles.
- Sécurité incendie : le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 7.9 « débroussaillage et nettoyage » du Règlement Intérieur du Domaine, à savoir qu'à compter du 15.05 les îlots non entretenus seront systématiquement débroussaillés et nettoyés aux frais de l'associé, mais sans lettre de rappel préalable comme cela était le cas jusqu'à présent.
- Sécurité saison : le Conseil d'Administration a examiné le rapport de sécurité saison 2020 établi par le responsable de la société de sécurité PRESSUR. Au vu des nuisances rencontrées dans le Domaine, de nouvelles mesures ont été décidées par le Conseil d'Administration.
- Sanctions : le Conseil d'Administration a examiné les différentes sanctions infligées aux contrevenants en 2020 et a pris des décisions.

ANIMATION DU DOMAINE:

- Cinéma plein air : le Conseil d'Administration a accepté de confier de nouveau la gestion du cinéma à l'association « Forum des Arts ».
- Des propositions d'animations ont été examinées mais seront revues au prochain conseil d'administration.
- 60^{ème} anniversaire du Domaine: le Conseil d'Administration a décidé de donner l'autorisation à un ayant droit de vendre, sur le Domaine, des objets personnalisés à l'effigie du Domaine et symbolisant le soixantenaire moyennant un droit à l'image (licence non exclusive).

DELEGUES DE HAMEAU:

- Dorénavant, un ayant droit pourra, au même titre qu'un sociétaire, présenter sa candidature pour représenter son hameau. Le Règlement Intérieur concernant les Délégués de Hameaux sera modifié en conséquence.
- Le Conseil d'Administration a accepté la candidature d'une ayant droit pour le poste de Délégué de hameaux à Rebousca, en remplacement du délégué actuel qui a quitté le Domaine.
- Sangliers : certains spécimens ont été vus dans le Domaine. Des mesures seront prises pour les attirer à l'extérieur.

JURIDIQUE:

• La possibilité d'un contrat (abonnement) avec un cabinet d'avocats associés a été examinée et acceptée par le Conseil d'Administration.

DIVERS:

• Macaron :

- * pour un ayant droit : Il ne sera désormais plus possible pour un associé de récupérer le macaron d'un ayant droit. Ce dernier devra venir le demander en personne à la réception, ou à la loge en cas de préenregistrement de son séjour, sur présentation obligatoire de la carte grise et de l'attestation d'assurance du ou des véhicules.

 NB : il en sera de même pour la remise d'une carte de résident ayant droit.
- * pour un sociétaire : Le macaron sociétaire ne sera délivré que sur présentation obligatoire des justificatifs (taxe d'habitation ou facture de gaz/d'électricité/d'eau), de la carte grise, de l'assurance pour les installations et les véhicules.

Aucune exception ne sera faite.

QUELQUES RAPPELS...

<u>Alarmes sirènes en cas d'évacuation</u>: 1 sonnerie de 5 minutes. <u>Attention</u>: Chaque premier mercredi du mois à 12 h un test est effectué sur les sirènes: 1 sonnerie de 1 à 2 minutes.

<u>Plan d'évacuation</u>: Il est recommandé à chaque associé de bien vouloir afficher dans son mobil-home le plan d'évacuation du Domaine mis à sa disposition au mas administratif ou téléchargeable sur le site internet du Domaine.

<u>Détecteur de fumée</u>: Sa mise en place est devenue obligatoire dans les mobil-homes et caravanes depuis le 8 mars 2015. N'oubliez pas de changer les piles de l'appareil <u>chaque année</u> afin d'éviter, en votre absence, un déclenchement intempestif et l'intervention dans votre installation de notre responsable sécurité ou des Pompiers pour stopper l'alarme. Tous dégâts occasionnés sur votre installation lors d'une intervention seraient à votre charge.

Extincteurs: Les extincteurs avec une étiquette « Desautel » sont la propriété du Domaine. Leur entretien est donc à la charge de ce dernier.

Assurances:

- Nous rappelons aux sociétaires l'obligation, chaque année lors de la remise du macaron, de nous présenter un justificatif d'assurance du ou des véhicules, accompagné de l'attestation d'assurance RC et incendie pour l'ensemble de leurs installations.
- A la demande de notre compagnie d'assurance, les sociétaires dont le deux-roues reste stationné au magasin, doivent chaque année nous communiquer leur attestation d'assurance en cours de validité pour le véhicule entreposé.

Plages d'ouverture des Mas Sanitaires : Du 1^{er} jour des vacances de Pâques jusqu'au 30 septembre.

<u>Blocs poubelles</u>: Tous les containers, ordures ménagères et bacs jaunes actuellement regroupés au bloc poubelles du Théâtre de Verdure, seront remis dans les hameaux au 1^{er} juin.

<u>Tri sélectif</u>: Pour satisfaire aux enjeux écologiques du tri et du recyclage, mais également pour des raisons budgétaires, nous demandons aux associés de bien vouloir procéder au tri de leurs déchets. Un dépliant d'information est disponible au mas administratif.

Benne à « monstres »: Du 1^{er} avril au 31 octobre, le lundi et le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 / du 1^{er} novembre au 31 mars, uniquement le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30.

<u>Compteur d'eau</u>: Chaque associé est responsable de l'entretien de son propre compteur ainsi que du regard qui doit être propre et accessible à tout moment.

<u>Travaux</u>: Rappel: Tous travaux doivent faire l'objet d'une demande auprès du service technique.

<u>Entretien des installations</u>: Nous vous rappelons que vous devez régulièrement procéder au nettoyage de vos parcelles et des aiguilles de pin sur le toit de vos installations avant le 15 mai.

<u>Fossés</u>: Il est interdit de déposer les branches dans les fossés. Les sociétaires doivent entretenir les fossés en périphérie de leur parcelle.

<u>Distribution des colis</u>: Depuis le 1.01.2018, la distribution de tous les colis est effectuée à la Poste du Domaine et non plus au mas administratif (selon horaires affichés à la Poste).

<u>Traitement et maladie du palmier</u>: Tout associé ayant sur sa parcelle un ou plusieurs palmiers doit se rapprocher des services techniques afin de recueillir les informations relatives au traitement, à l'abattage et à l'évacuation de palmiers malades. Seules les entreprises habilitées peuvent intervenir et en aucun cas les services du Domaine. <u>Les terrains militaires autour du Domaine</u> sont interdits d'accès.

ACCES AU DOMAINE...

- Pour toutes démarches administratives auprès de la loge à l'entrée du Domaine, il est <u>impératif</u> de stationner son véhicule sur le parking prévu à cet effet afin de ne pas bloquer le passage. Les agents en poste à la loge ont pour consigne de faire respecter cette règle et de vous faire reculer.

Nous vous rappelons, ci-dessous, la procédure à suivre pour vous connecter au site internet du Domaine :

L'adresse du site internet est www.domainedupindelalegue.fr.

En en-tête du site, cliquez sur « connexion ». Il vous est demandé un « identifiant » et un « mot de passe ».

<u>Concernant l'identifiant</u>: saisissez votre nom de hameau, suivi du numéro d'îlot, par exemple: « acassi.01 » (bien mettre le point entre le nom du hameau et le numéro de l'îlot).

Attention : pour Rocco, écrire roco ; pour Bau Dou Ser, écrire bau.dou.ser.

Concernant le mot de passe : il s'agit du numéro général attribué à l'îlot, en 5 chiffres obligatoirement.

Saisissez votre numéro général en insérant des 0 (zéro) à gauche. Exemple : pour le numéro général 2430, écrire 02430 ; pour le numéro général 458, écrire 00458.

Vous pouvez changer ce mot de passe pour en avoir un plus personnel en suivant la procédure mentionnée à l'écran.

En cas d'oubli de ce mot de passe lors d'une nouvelle connexion, il vous suffira de cliquer sur « mot de passe oublié ».

Pensez à renseigner votre adresse e-mail afin que votre mot de passe puisse vous être renvoyé automatiquement.

Une fois connecté, cliquez sur INFORMATIONS, où vous pourrez lire les communications du Conseil d'Administration.

<u>Si vous souhaitez recevoir rapidement les informations concernant le Domaine</u>, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse e-mail à : <u>service.administratif@pindelalegue.fr</u> en indiquant votre nom, prénom et numéro général.

ANIMAUX ET INSECTES

<u>Les chiens</u>: Ils doivent être, en permanence, sous contrôle de leur maître, attachés ou tenus en laisse, voire muselés selon la législation. En aucun cas, ils ne doivent être laissés seuls sur les îlots (art. 6.4. e du Règlement Intérieur). En cas de manquement à cette règle, le contrevenant se verra infliger une pénalité de 1 unité de base (Art. 8.3.2. a du Règlement Intérieur).

<u>Les chats</u> : Nous rappelons qu'une campagne de stérilisation des chats errants est organisée toute l'année par des sociétaires bénévoles avec l'accord de l'administration du Domaine pour éviter une prolifération féline.

<u>Les sangliers</u> : Il est formellement interdit, sous peine de sanctions, de nourrir les sangliers lesquels sont classés nuisibles dans le Var.

CORONAVIRUS - COVID 19

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR RESPECTER TOUTES LES MESURES GOUVERNEMENTALES PRISES DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE COVID-19.

Carnet de la Sirène :

Naissances:

Marceau MAHIEUX, né le 17 novembre 2019, petit-fils de Béatrice COLIN, Tousco 32. Sasha BOUCHIQUET LESAGE, née le 30 avril 2020, petite-fille de Béatrice COLIN, Tousco 32.

<u>Décès</u>:

Gilbert BRIDOUX, le 21 octobre 2020, associé au Cassarello 2. Elu au Conseil d'Administration en 2005, il a été Président-Gérant de 2012 à 2019.

Bernard SEGUIN, le 19 août 2020, associé au Cassarello 7 et Cascaveu 9. Il a été Délégué du hameau Cassarello de 2015 à 2018.

